



Casier judiciaire : connaissance du b2

Par **Syber**, le **15/02/2010 à 19:10**

Bonjour, rnj'interviens ici pour un proche qui a eu une sale affaire il y a quelques années déjà (jugement en appel en 2004) mais maintenant totalement irréprochable ; il a été condamné à l'époque à 1 an de prison ferme (avec aménagement de peine sous forme de bracelet) et 3 ou 4 ans avec sursis rn en demandant le B3, il s'aperçoit avec étonnement et satisfaction qu'il est vierge ! reste que le B2 est nécessaire pour travailler dans un service public et que l'on ne sait pas si le B2 est renseigné ou non rn comment faire pour le savoir ? rn merci beaucoup pour lui de votre réponse